



BELLORETTE

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

JUN 1993, VOL. 12, N°10



ENFIN, LES VACANCES ESTIVALES...

Nous avons tous bien hâte aux grandes vacances estivales, particulièrement les jeunes qui n'en finissent plus de terminer leur année scolaire.

Déjà, nous pouvons voir dans les rues de L'Ancienne-Lorette de nombreuses petites frimousses surgir à bicyclette entre deux automobiles stationnées ou traverser la rue en courant pour rattraper un ballon.

À l'approche des vacances, les enfants resplendissent de joie et vivent un peu d'effervescence en général. C'est pourquoi, les automobilistes doivent redoubler de prudence pour éviter tout accident fâcheux, même si, à chaque année, cette jeunesse est abreuvée de conseils de sécurité.

Suite à la bonne expérience vécue l'été dernier, le service des Loisirs et la Commission scolaire des Belles-Rivières ont annoncé en avril leur programme Vacances-Été 1993 comportant de nombreuses activités sportives et culturelles pour les jeunes de 5 à 12 ans. Toutes les activités proposées ont été des plus populaires encore cette année, considérant le nombre élevé des inscriptions.

Que dire de l'animation de quartier pour la jeunesse et toute la famille?

Ce ne sont pas les activités qui manquent à L'Ancienne-Lorette. En collaboration avec différents partenaires du milieu, la Ville a consacré beaucoup d'énergie au développement des infrastructures et des programmes destinés aux jeunes pendant l'été. À chacun de nous, comme parent, d'inciter nos enfants à identifier leurs centres d'intérêts et à les encourager à participer.

UN BIEN BEL ÉTÉ À TOUTE LA POPULATION!

DEUXIÈME VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Vous êtes priés de noter que le **deuxième versement de vos taxes devient échu le 5 juillet 1993**. Vous avez l'opportunité d'acquitter vos comptes de taxes soit à la Caisse populaire Desjardins de L'Ancienne-Lorette, 1638, rue Notre-Dame ou encore à la Banque Nationale, 1366, rue Saint-Jacques.

Cette entente n'est cependant possible que pour les comptes ne comportant pas d'arrérages.

Dans le cas où vous seriez dans l'impossibilité de payer entièrement les sommes dues lors de l'échéance, vous pouvez prendre contact avec le soussigné ou son représentant. Il est bien entendu que dans tel cas, des intérêts seront appliqués à votre compte.

Gilles Cantin, o.m.a., trésorier

PISCINE EXTÉRIEURE MUNICIPALE PÉRIODE ESTIVALE

HORAIRE DES BAINS LIBRES

Du lundi au vendredi 16 h 00 à 17 h 30
Samedi et dimanche 13 h 00 à 17 h 00
Début 28 juin (si la température le permet)

L'accès est gratuit BIENVENUE À TOUS!

- Les périodes de baignades sont sous la surveillance de personnel compétent.
- La piscine extérieure est située sur le site des loisirs près des terrains de tennis.

N.B.: Cette année, les cours de natation ne seront pas offerts afin de permettre aux jeunes d'avoir plus de périodes de baignades.

Information: Service des Loisirs - 871-3434.

ST-JEAN-BAPTISTE CONFÉDÉRATION

Les bureaux de l'administration municipale seront fermés le jeudi 24 juin ainsi que le jeudi 1er juillet 1993.

RÉUNION DU CONSEIL 8 JUIN À 20 H 00 HÔTEL DE VILLE

NOTE IMPORTANTE

Il est essentiel de considérer cet article simplement comme un document d'information de sorte que cela ne remplace pas les avis publics qui doivent être donnés pour chaque règlement et qui sont publiés dans le journal l'Appel.

RÈGLEMENTS ACTUELLEMENT

Il est possible de faire état des règlements suivants:

1. RÉGLEMENT V-1066-93

Ce règlement, adopté par le Conseil lors de la séance régulière du 11 mai dernier, a pour effet d'augmenter le fonds de roulement de la Municipalité de la somme de 60 000 \$, le portant ainsi à la somme de 860 000 \$.

2. RÉGLEMENT V-1067-93

Ce règlement, également adopté le 11 mai 1993, a pour effet d'abroger les règlements V-1063-93 et V-1064-93, eux-mêmes adoptés le 29 mars dernier.

Le règlement V-1063-93 décrétait des travaux de construction d'une station de pompage d'égouts domestiques ainsi que d'une conduite de refoulement et d'une conduite gravitaire

PROTECTION PUBLIQUE**"OPÉRATION RAMONAGE"**

À compter de la mi-juin, l'"Opération Ramonage" se poursuivra. Cinquante pour cent des résidences sont ainsi visitées chaque année. Le service de la Protection publique invite les résidents à bien accueillir l'équipe, dont les membres porteront des pièces d'identité. Un message sera laissé chez les personnes qui seront absentes afin de prendre rendez-vous.

Si vous désirez des informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec le sergent Adrien Drolet, préposé aux incendies au numéro de téléphone 872-9818.

TRAVAUX PUBLICS**CUEILLETTE DES DÉCHETS "MONSTRES" - Procédure**

1. Appelez à l'Hôtel de Ville au 872-9811 entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au jeudi et avant 12 h 00 le vendredi (au plus tard le vendredi précédant la cueillette).
2. Laissez votre nom et adresse à la réceptionniste.
3. Mentionnez l'objet principal que vous désirez faire ramasser.
4. Demandez et notez la date de cueillette.
5. Les déchets "monstres" devront être placés près du chemin avant 7 h 00 le jour de la cueillette afin qu'ils soient ramassés.

Vos déchets doivent être défaits dans la mesure du possible, empilés de façon ordonnée ou liés en paquets, pour éviter l'éparpillement et faciliter leur ramassage.

- Déchets "monstres" non admissibles**
- Rebutés générés par une activité commerciale.
 - Déchets en quantité industrielle.
 - Terre, tourbe, pierre et autres matières semblables.
 - Carcasses d'automobiles.
 - Pneus.
 - Morceaux de ciment.
 - Branches.

LOISIRS**CONCOURS D'EMBELLISSEMENT MUNICIPAL "Ma ville... fleurit"****Ville de L'Ancienne-Lorette
Concours 1993**

Les membres du Conseil de Ville de L'Ancienne-Lorette ainsi que les membres du Comité d'embellissement et de protection de l'environnement invitent leurs concitoyens à redoubler d'efforts pour faire de L'Ancienne-Lorette, l'une des plus belles villes sur le plan régional.

Pour votre information, le Comité d'embellissement et de protection de l'environnement de L'Ancienne-Lorette est formé des membres suivants:

- Monsieur Armand Dubé, président
- Monsieur Jacques Fauchon, vice-président (conseiller municipal)
- Monsieur Valère Bertrand
- Monsieur Jean-Louis Brown
- Monsieur Denis Côte
- Madame Nancy G. Parent
- Monsieur Alain Gagnon
- Monsieur Gaélan Gingras, secrétaire

Pour tous renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec un membre du Comité ou encore avec monsieur Gaélan Gingras, au service des Loisirs. On peut rejoindre ce dernier au 871-3434.

Bonne saison estivale à tous!

N.B.: Les formulaires d'inscription sont disponibles à l'Hôtel de Ville et au service des Loisirs, aux heures d'ouverture des bureaux.

**Jusqu'au 11 juin 1993
pour vous inscrire**

d'égouts domestiques sur certains immeubles situés en front du boulevard Duplessis et pourvoyait à cette fin à l'imposition d'une taxe spéciale de secteur pour en payer le coût. Le règlement V-1064-93 décrétait des travaux d'aménagement d'une conduite d'aqueduc et l'installation d'une borne-fontaine sur certains terrains situés en front du boulevard Duplessis et pourvoyait à cette fin à l'imposition d'une taxe spéciale de secteur pour en payer le coût. Les propriétaires des terrains concernés ont décidé de procéder eux-mêmes à la réalisation desdits travaux.

3. RÉGLEMENT V-1068-93

Également adopté le 11 mai, ce règlement autorise la Ville de L'Ancienne-Lorette à conclure une entente avec la Ville de Loretteville, la municipalité régionale de comté de la Jacques-Cartier ainsi que les municipalités de Lac St-Charles, St-Émile et Shannon modifiant l'entente concernant la Cour municipale commune de Loretteville.

Pour toute information supplémentaire concernant l'un ou l'autre de ces règlements, n'hésitez pas à communiquer avec le service du Greffe et Contentieux au numéro 872-9811.

Linda M. Simard, o.m.a., assistante-greffier

VENTE À L'ENCAN**VENTE À L'ENCAN**

C'est samedi le 12 juin 1993 que se tiendra au garage municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette (1400, rue des Pins) une vente à l'encan pour liquider différents objets saisis, trouvés ou simplement sans plus aucune utilité pour la ville.

Le lot est composé, entre autres, de 64 bicyclettes et de divers autres objets non réclamés.

Les personnes intéressées à acquérir certains articles pourront se rendre sur les lieux de cette vente à l'encan à compter de 9 h 00 afin d'examiner la marchandise.

**SACS D'ORDURES, BACS DE RECYCLAGE,
DÉCHETS MONSTRES - PAS DANS LA RUE**

Afin de donner un service rapide et efficace, le service des Travaux publics demande à la population de L'Ancienne-Lorette de bien vouloir placer tous les sacs d'ordures, bacs de recyclage et déchets monstres dans les entrées et non dans la rue.

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE DES RUES

Dans le but de diminuer les coûts reliés à sa consommation d'électricité, la Ville de L'Ancienne-Lorette est devenue propriétaire de son réseau d'éclairage des rues.

Qui arrive-t-il en cas de bris?

C'est simple. Vous téléphonez au service des Travaux publics au 872-7007 en mentionnant l'endroit où se situe le lampadaire dont la lampe est brûlée.

Mieux encore. Tous les lampadaires portent un numéro d'identification apposé à une hauteur de 6 pieds environ de leur base. Le fait de mentionner ce numéro au service des Travaux publics facilitera grandement la tâche et accélérera le processus de repérage et d'entretien. Merci pour votre collaboration habituelle.

Ville de L'Ancienne-Lorette																																																																														
Formulaire d'inscription Concours 1993																																																																														
Écrire en lettres mouluées, s'il vous plaît																																																																														
Nom: _____																																																																														
Prénom: _____																																																																														
Adresse: _____																																																																														
Code postal: _____																																																																														
Téléphone: _____																																																																														
Rés.: _____	Bur.: _____																																																																													
Quartier 1	Saint-Jacques	<input type="checkbox"/>																																																																												
Quartier 2	Notre-Dame	<input type="checkbox"/>																																																																												
Quartier 3	Saint-Paul	<input type="checkbox"/>																																																																												
Quartier 4	Saint-Olivier	<input type="checkbox"/>																																																																												
Quartier 5	Saint-Jean Baptiste	<input type="checkbox"/>																																																																												
Quartier 6	Des Pins	<input type="checkbox"/>																																																																												
* La plaque souvenir des gagnant(e)s portera le(les) nom(s) tel(s) qu'inscrits sur le bulletin. À noter que tous les formulaires d'inscription devront être reçus à l'Hôtel de Ville ou au service des Loisirs, avant 16 heures, le vendredi 11 juin.																																																																														
<table border="0"> <thead> <tr> <th>Catégories</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> <th>5</th> <th>6</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Unifamiliale (comprend bifamiliale et trifamiliale)</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Multifamiliale</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Commerce</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Le plus bel arbre</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Plate-bande-Massif</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>(Ensemble de plantes fleuries ou d'arbustes dans un parterre) 5</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td>Quartiers</td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> <tr> <td colspan="7"> N.B.: S'il y a moins de cinq (5) inscriptions, le nombre de prix pourra être réduit. </td> </tr> <tr> <td colspan="7"> Renseignements divers En êtes-vous à votre première participation? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> </td> </tr> <tr> <td colspan="7"> Si non, spécifiez vos années de participation en les encadrant: 1982-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92 Avez-vous déjà remporté un premier prix? Si oui, en quelle année? 1982-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92 </td> </tr> </tbody> </table>		Catégories	1	2	3	4	5	6	Unifamiliale (comprend bifamiliale et trifamiliale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Multifamiliale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commerce	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plus bel arbre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plate-bande-Massif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	(Ensemble de plantes fleuries ou d'arbustes dans un parterre) 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quartiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	N.B.: S'il y a moins de cinq (5) inscriptions, le nombre de prix pourra être réduit.							Renseignements divers En êtes-vous à votre première participation? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>							Si non, spécifiez vos années de participation en les encadrant: 1982-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92 Avez-vous déjà remporté un premier prix? Si oui, en quelle année? 1982-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92						
Catégories	1	2	3	4	5	6																																																																								
Unifamiliale (comprend bifamiliale et trifamiliale)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																								
Multifamiliale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																								
Commerce	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																								
Le plus bel arbre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																								
Plate-bande-Massif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																								
(Ensemble de plantes fleuries ou d'arbustes dans un parterre) 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																								
Quartiers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>																																																																								
N.B.: S'il y a moins de cinq (5) inscriptions, le nombre de prix pourra être réduit.																																																																														
Renseignements divers En êtes-vous à votre première participation? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>																																																																														
Si non, spécifiez vos années de participation en les encadrant: 1982-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92 Avez-vous déjà remporté un premier prix? Si oui, en quelle année? 1982-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92																																																																														